

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE
SEANCE DU 03 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 27 mai 2025 pour la séance du 03 juin 2025 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANÉ, le Maire.

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Moncel-sur-Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames et Messieurs : Alain CHANÉ, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Jean-Marc LESCURE, Loïc MERCIER, Marc NASSAU, Nicolas PERRIN, Aldo IANNI, Mathieu SESMAT

Absents excusés : Fabien REFFI donne procuration à Christine DUMAY, Madame Vanessa THOUAILLE donne procuration à Loïc MERCIER, Monsieur Cédric TOUSSAINT donne procuration à Ernest BOUR, Angélique GAUVAIN donne procuration à Mathieu SESMAT et Mireille PICARDAT donne procuration à Alain CHANÉ

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal. Monsieur Jean Marc LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Quorum : 8

Présents : 9

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2025 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté et signé.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2025
- Délibération pour une demande de subvention au département 54

Délibération pour une demande de subvention au département 54

Le maire informe les membres du conseil que la commune peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre du « Fonds solidarité communes ». Ainsi le maire propose de solliciter l'aide départementale pour :

- les travaux d'aménagement du sol de l'aire de jeux,
- la mise en place d'éclairage public rue des prés,
- la mise aux normes du système électrique de l'église.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, **décide;**

- **de faire une demande de subvention** au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour les travaux cités plus haut dans le cadre du « Fonds Solidarité Communes »

- **Autorise** le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

DIVERS :

- Un point sur le presbytère a été fait, appel d'offres, entreprises sélectionnées...
- Intervention d'une entreprise pour la coupe d'arbres dans le square

Le maire

Alain CHANÉ

Le secrétaire

Jean Marc LESCURE